

# Rapport annuel 2023

UBS (Monaco) S.A.





# Rapport annuel 2023

Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2024

3 Conseil d'Administration, Direction, Commissaires aux Comptes

## **1. Rapport du Conseil d'Administration**

6 Rapport du Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2024

## **2. Bilans, Comptes de Résultat et Note annexe**

12 Bilans & Hors-bilans au 31 décembre 2023 et 2022 en euros  
14 Comptes de résultats 2023 et 2022 en euros  
15 Note annexe aux comptes annuels

## **3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2023**

22 Rapport Général - Exercice 2023  
23 Rapport Spécial - Exercice 2023

## **4. Proposition de résolutions**

27 Proposition de résolutions  
à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2024

## **5. UBS en bref**

31 Le Groupe UBS



## Conseil d'Administration

---

Président(e)	Mme Sonia Gössi (du 1 <sup>er</sup> janvier au 4 septembre 2023) M. Hendrik Geldenhuys (à partir du 22 septembre 2023)
Vice-Président	M. Hendrik Geldenhuys (du 1 <sup>er</sup> janvier au 21 septembre 2023) M. Marc Genova (à partir du 22 septembre 2023)
Administrateurs	M. Andreas Brodtmann (à partir du 17 octobre 2023) M. Patrick Grob Mme Cherstin Seybold M. Alejandro Velez, Administrateur Délégué, Directeur Général UBS SA

## Direction

---

Administrateur Délégué, Directeur Général	M. Alejandro Velez
Dirigeants effectifs	Mme Sévane Seropyan M. Karl Wälchli
Directeur	M. Ernesto de Marzio

## Commissaires aux Comptes

---

Titulaires	Mme Sandrine Arcin (renouvelée au 16 mai 2023) M. Jean-Paul Samba (du 1 <sup>er</sup> janvier au 15 mai 2023) M. Jean-Humbert Croci (à partir du 16 mai 2023)
Suppléant	M. Tony Guillemot (à partir du 16 mai 2023) M. Jean-Paul Samba (à partir du 16 mai 2023)



# Rapport du Conseil d'Administration

à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2024

Messieurs,

Conformément à la loi, nous vous avons réunis ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de résultat au 31 décembre 2023.

.....

Dans la continuité de l'année 2022, l'année 2023 s'est caractérisée par un renforcement des tensions et crises géopolitiques, économiques et énergétiques où l'attention internationale s'est focalisée sur la guerre entre Israël et le Hamas, ainsi que sur la contre-offensive de l'Ukraine dans le conflit russo-ukrainien qui sévit depuis maintenant plus d'un an.

Ces événements qui bouleversent les équilibres internationaux ont eu des répercussions économiques, dont une inflation préoccupante en début d'année, entraînant un ralentissement quasi global de la croissance mondiale, hormis un rebond significatif en Chine qui a su se démarquer.

A l'instar des autres pays du monde, la Principauté de Monaco a connu une actualité particulièrement mouvementée à tous points de vue et s'est efforcée de faire progresser avec détermination les dossiers majeurs pour l'avenir du pays.

Dans ses relations diplomatiques, le Prince Souverain et la délégation monégasque se sont rendus à New-York le 19 juin 2023 pour fêter l'anniversaire des 30 ans d'appartenance de l'Etat Monégasque à l'Organisation des Nations Unies, coïncidant avec la commémoration du centenaire de la naissance du Prince Rainier III, pour rappeler la volonté du Prince et de son père « de contribuer aux orientations nécessaires à l'édification d'un avenir durable ». Dans cette même volonté et continuité, le Prince Albert II a également rappelé son engagement et celui de la Principauté en matière de préservation des océans lors de la COP 28 à Dubaï en demandant une plus grande prise en compte des océans dans la régulation du réchauffement climatique pour « avancer ensemble avec détermination » pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. En outre, le processus de négociation entre Monaco et l'Union européenne pour conclure un accord d'association équilibré d'accès au marché intérieur européen a poursuivi son cours. Malgré la création d'un poste de Haut-commissaire aux Affaires européennes pour encadrer les échanges avec Bruxelles et de longs échanges, le Gouvernement Princier et la Commission européenne sont convenus le 14 septembre 2023 que les conditions n'étaient pas réunies dans le cadre du mandat actuel de l'Union européenne pour conclure un accord et se sont entendues pour suspendre les négociations. Cette décision sonne ainsi le glas d'une éventualité d'aboutir à un accord fin d'année 2023 et se conclut par une volonté commune entre la Principauté et l'Union européenne de poursuivre le dialogue et réfléchir aux manières de renforcer cette relation.

Sur le plan national, la Principauté a poursuivi sa nette croissance démontrant la bonne santé de l'économie locale dans bon nombre de secteurs dont l'immobilier, où le marché du neuf a quadruplé en volume et quintuplé en valeur avec une première évaluation qui avait eu lieu en 2022, portée à 520 transactions immobilières pour un montant de 3,54 milliards d'euros. Un record jamais vu qui perdure pour l'année 2023. Dans le domaine des nouvelles technologies, l'Etat monégasque a continué le développement de son programme de transformation numérique « Extended Monaco » via la mise en place d'un certificat de signature pour les professionnels monégasques et a renforcé son dispositif de sécurité numérique au travers de la signature d'un SOC souverain (Security Operations Center) et, par la création d'une copie de son Cloud souverain, initiée en 2021, sur le territoire du Luxembourg.

Parallèlement à ces avancées positives, l'image réputationnelle de la Principauté a été quelque peu fragilisée en cette année 2023 par des tensions institutionnelles, particulièrement au sein du cabinet du Prince Albert II, entraînant une tourmente médiatique et des prises de parole multipliées du Prince Souverain sur le sujet. Aussi, le 23 janvier 2023, Moneyval, l'organe de lutte anti-blanchiment du Conseil de l'Europe, a rendu son 5<sup>ème</sup> et dernier rapport d'évaluation et a placé Monaco sous « une procédure de suivi renforcé ». Cette décision a dès lors exigé la forte mobilisation de nombreux départements administratifs, directions et services de l'Etat, en coordination avec le secteur privé pour mettre en œuvre les recommandations exigées en la matière et ce, dans un délai de 12 mois, pour éviter un placement potentiel de la Principauté sur la liste grise des juridictions identifiées en tant que telles par le Groupe d'Action Financière (GAFI).

A cet égard, la Principauté a déployé, tout au long de l'année, des efforts considérables pour augmenter ses ressources humaines et technologiques à la supervision de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (dite « LCB/FT ») et a significativement renforcé son cadre législatif et réglementaire en la matière par l'adoption de 4 nouvelles lois, respectivement le 6 juillet 2023 pour la loi n°1.549 (Partie I), le 10 août 2023 pour la loi n°1.550 (Partie II), le 7 décembre 2023 pour la loi n°1.553 (Partie III) et le 29 février 2024 pour la loi 1.559 (Partie IV) afin de se conformer aux standards européens.

Ce nouveau cadre affiche ainsi la détermination du Gouvernement monégasque d'exprimer son adhésion et sa volonté de suivre les recommandations dégagées du rapport d'évaluation de Moneyval. Un rapport de post observation adopté par le Comité de coordination de suivi chargé de l'adoption des recommandations doit être présenté au GAFI en Mars 2024.

En cette période incertaine, la Principauté monégasque a su démontrer sa capacité à faire face aux enjeux actuels où cette prochaine année 2024 sera décisive quant à son avenir pour rester complète et attractive aux yeux du monde entier.



## Activité

Pour UBS (Monaco) S.A., l'exercice 2023 s'est caractérisé par une progression importante du Produit Net Bancaire et d'une augmentation des profits réalisés. Ces résultats s'expliquent principalement par la croissance de la marge nette d'intérêts en lien avec la hausse des taux de référence ainsi que le maintien des activités de courtage à des niveaux élevés.

Dans la continuité de l'exercice précédent, notre établissement a maintenu le suivi spécifique quant à l'application et le respect des sanctions européennes édictées sur le conflit Russo-Ukrainien ainsi que l'établissement des reportings et exécution des contrôles qui en découlent.

Aussi, en terme d'innovation technologique, le projet portant sur notre plateforme digitale à destination de nos clients et du *Front Office* a poursuivi son cours avec des améliorations délivrées tout au long de l'année. Cette activité se poursuivra en 2024 avec des fonctionnalités telles que les paiements en ligne et la mise à disposition de rapports personnalisés à notre clientèle.

En outre, en matière d'organisation, UBS (Monaco) S.A., précurseur en Principauté sur cette initiative, a franchi une étape supplémentaire et concrète dans l'attention portée à ses employés par la mise en place du « *flexitime* » (horaires flexibles) permettant de contribuer à maintenir un équilibre organisationnel et d'offrir d'avantage de liberté dans la gestion du temps de travail des salariés. Avec l'ambition de rester un employeur de choix en Principauté, notre établissement a également travaillé sur la mise en place d'un nouveau « *Benefit package* », portant principalement sur 3 axes en lien avec l'établissement d'un plan d'épargne retraite, le remboursement des frais de transports et sur l'augmentation de la valeur du titre restaurant.

Enfin, dans le domaine philanthropique et dans le cadre du partenariat entre UBS Monaco, UBS Optimus Foundation Europe et la Fondation Prince Albert II portant sur l'initiative « Pelagos », de nombreux événements en partenariat avec d'autres acteurs majeurs de la Principauté ont eu lieu et ont permis de lever des fonds supplémentaires, inscivant la volonté continue de notre établissement à s'engager dans la stratégie de durabilité au sein de la Principauté.

Pour l'exercice à venir, notre établissement poursuivra son développement commercial tout en continuant ses efforts d'investissements dans des projets d'infrastructures informatiques innovants, en particulier la mise à niveau de notre progiciel bancaire, ainsi que la rénovation finale de notre siège social qui devrait être délivrée fin 2024.

## Bilan

Bien que la structure de bilan d'UBS (Monaco) S.A. soit comparable à celle des années précédentes, son total s'établit à 7,110 milliards au 31 décembre 2023, contre 6,862 milliards au 31 décembre 2022, soit une hausse de 0.248 milliard d'euros (+3,61%).

## ACTIF

Les **avoirs en banque** passent de 3,289 milliards d'euros au 31 décembre 2022 à 3,630 milliards d'euros au 31 décembre 2023 et demeurent la principale contrepartie des ressources collectées.

Les **avances à la clientèle** s'établissent à 3,283 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 3,056 milliards à la fin de l'exercice précédent. Ce poste est constitué pour 1,747 milliard d'euros de dossiers bénéficiant de garanties hypothécaires et de 1,479 milliard d'euros de crédits dits « Lombards ». Les participations et autres titres à long terme concernent essentiellement les certificats d'association du Fonds de Garantie des dépôts.

## PASSIF

Les **dépôts des établissements de crédit** s'inscrivent à 2,382 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 2,027 milliards d'euros au 31 décembre 2022, et concernent principalement des emprunts réalisés auprès du groupe en refinancement de nos crédits.

Les **dépôts de notre clientèle** diminuent de 3.54% d'une année sur l'autre et s'établissent à 4,323 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 4,481 milliards au 31 décembre 2022.

La provision constituée au titre du **Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)** a été reprise en totalité durant l'exercice 2019. Le FRBG était assimilé à des fonds propres de base de catégorie 1, conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les **dettes subordonnées**, assimilées à des fonds propres de catégorie 1 dans le calcul du ratio de solvabilité, s'élèvent à 100 millions d'euros au 31 décembre 2023.

## Compte de résultat

Le **produit net bancaire** de l'exercice 2023 s'établit à 138,386 millions d'euros contre 119,404 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Les principales composantes affichent les variations suivantes :

- Les intérêts nets sont en hausse de 23,811 millions, soit +40,63%,
- Les commissions relatives à la gestion des actifs de notre clientèle diminuent de 2,977 millions d'euros, soit -5,49%,
- Le résultat de change lié aux opérations de notre clientèle est stable et s'établit à 3,015 millions au 31 décembre 2023 contre 3,840 millions en 2022, soit -21,49%,
- Les autres produits et charges d'exploitation bancaires diminuent de 1,026 millions en 2023, soit -37,26%.

Les **charges générales d'exploitation** passent de 66,503 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 70,293 millions d'euros au 31 décembre 2023 soit une augmentation de 5,70%.

Après déduction des amortissements de 2,066 millions d'euros, le **résultat brut d'exploitation**, s'élève à 66,028 millions d'euros et présente une hausse de 27,93% par rapport à celui de l'exercice 2022 qui s'inscrivait à 51,613 millions d'euros.

Le **coût net du risque** de l'exercice, comprenant notamment les dotations aux provisions diminuées des reprises, représente une perte d'un montant de 0,849 million d'euros, contre un gain de 0,963 million d'euros l'exercice précédent.

Ainsi, le **résultat d'exploitation** s'inscrit à 65,179 millions d'euros pour l'exercice 2023 contre 52,576 millions d'euros pour l'exercice 2022, soit une hausse de 12,603 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est négatif et s'établit à 65 milliers d'euros contre un gain de 16 milliers d'euros l'année précédente.

L'**impôt sur les bénéfices** s'élève ainsi à 16,652 millions d'euros à la clôture de l'exercice contre 13,379 millions d'euros en 2022.

Le **bénéfice net** s'établit au 31 décembre 2023 à 48,463 millions d'euros contre 39,212 millions d'euros au 31 décembre 2022.

### Affectation du résultat (EUR)

Nous vous proposons l'affectation des bénéfices suivante :

le bénéfice de l'exercice	48 462 505,29
le report à nouveau	<u>135 088 785,61</u>
Montant à affecter	183 551 290,90

comme suit :

- Dividendes	0
- Réserves Statutaires	0
- Autres réserves	0
- Report à nouveau	<u>183 551 290,90</u>
	183 551 290,90

### Jetons de présence

Il a été convenu de verser de jetons de présence au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 d'un montant de 7.500 euros.

### Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895

Au cours de l'exercice 2023 les opérations suivantes ont été poursuivies :

- Opérations bancaires courantes et prestations de services avec les établissements et filiales du Groupe UBS ayant des administrateurs communs avec votre banque ;
- Indemnités allouées aux administrateurs ;
- Intérêts versés aux administrateurs à des conditions identiques à celles consenties aux membres du personnel ;
- Et des conditions tarifaires appliquées à la clientèle HNW1 présentant des caractéristiques similaires à celles de votre administrateur externe.

### Politique et pratiques de rémunération

Dans le cadre des dispositions de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au Contrôle interne (Art. 199), UBS (Monaco) S.A. a identifié le personnel ayant une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

UBS (Monaco) S.A. respecte les critères c), d) et e) de l'article 4(1)(145) du règlement n°575/2013 du 26 juin 2013 modifié par le règlement 876/2019 du 20 mai 2019 (CRR). En outre, son total bilan est entre 5 et 10 milliards d'euros. En conséquence, conformément au point b) de l'article 199 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, UBS (Monaco) S.A. est éligible à l'exemption prévu à l'article 199 de l'arrêté précité. A cet égard, UBS (Monaco) S.A. n'est donc pas soumise aux dispositions L. 511-81, L. 511-82 et L. 511-84 al.2 du Code monétaire et financier. Cette exemption a été confirmée par courriel par l'ACPR le 30 mars 2023.

Dans sa séance du 17 octobre 2023, le Comité Spécialisé des Rémunérations a donc pris en compte ces éléments et a décidé de modifier la politique de rémunération en désactivant les dispositions applicables à la rémunération variable des preneurs de risques concernant l'obligation d'attribuer au moins 50% de la partie variable en instruments ainsi que l'obligation d'avoir un minimum de 40% de la partie variable en instruments différés reportée sur une période d'au moins 4 ans.

### Personnel

Le Conseil d'Administration tient à exprimer toute son appréciation et ses vifs remerciements au Personnel, aux Cadres et à la Direction d'UBS (Monaco) S.A. pour leur engagement sans faille et à servir nos clients tout au long de l'année 2023.

Les résultats obtenus illustrent la motivation et les efforts déployés, qui animent les collaboratrices et collaborateurs de notre établissement.

Pour le nouvel exercice, le Conseil d'Administration forme le vœu de pouvoir toujours compter sur l'engagement actif de tous afin de continuer à servir au mieux notre clientèle et relever les nouveaux défis à venir.

### Administrateurs

A ce jour, le Conseil d'Administration se compose comme suit :

- M. Hendrik Geldenhuys, Président du Conseil
- M. Marc Genova, Vice-Président du Conseil
- M. Alejandro Velez, Administrateur Délégué, Directeur Général
- M. Andreas Brodtmann, Administrateur
- M. Patrick Grob, Administrateur
- Mme Cherstin Seybold, Administratrice
- UBS SA, Administrateur représenté par M. Patrick Grob

### **Assemblées tenues au cours de l'exercice**

Nous vous rappelons que lors de l'exercice, nous avons été réunis comme suit :

- Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; de donner quitus définitif 4 Administrateurs ; de renouveler le mandat de deux Administrateurs ; de prendre acte de la modification du représentant d'un Administrateur personne morale ; et de renouveler et nommer les Commissaires aux Comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement du 17 octobre 2023, afin de prendre acte de la démission d'une Administratrice avec effet au 4 septembre 2023, de nommer un nouvel Administrateur externe, de fixer le montant des indemnités de fonctions et de jetons de présence du Conseil d'administration pour l'exercice 2023, de réitérer la décision portant sur la part variable de la rémunération totale des Dirigeants effectifs et des catégories de personnel incluant les preneurs de risques pouvant être portée, au maximum, au double du montant de leur rémunération fixe.

### **Commissaires aux Comptes**

Par ailleurs, nous vous proposons de fixer la rémunération des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2023 conformément au montant inscrit dans les frais et charges de l'exercice.

Avant de passer au vote des résolutions, vous entendrez le rapport, rédigé selon la loi, par vos Commissaires aux Comptes.

### **Evènement post-clôture**

Aucun évènement post clôture significatif n'est à signaler.



# Bilans, Comptes de Résultat et Note annexe

## Bilans & Hors-bilans au 31 décembre 2023 et 2022 en euros (avant affectation des résultats)

<b>ACTIF - EUR</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Caisse, banques centrales, C.C.P.	65 918 256	420 662 915
Créances sur les établissements de crédit	3 629 580 358	3 288 564 321
- Créances à vue (Nostris) - EC	518 479 658	1 082 719 152
- Créances à terme - EC	3 111 100 700	2 205 845 169
Opérations avec la clientèle	3 282 594 504	3 055 864 059
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	269 985	251 289
Parts dans les entreprises liées	0	0
Immobilisations incorporelles	7 925 237	5 539 641
Immobilisations corporelles	1 761 239	5 722 579
Immobilisations en cours	23 090 154	18 449 889
Autres actifs	76 208 137	45 996 574
Comptes de régularisation	22 589 425	21 075 982
<b>Total de l'Actif</b>	<b>7 109 937 295</b>	<b>6 862 127 248</b>

<b>PASSIF - EUR</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Banques centrales, C.C.P.	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	2 382 034 569	2 026 601 648
- Dettes à vue - EC	70 555 836	7 235 208
- Dettes à terme - EC	2 311 478 733	2 019 366 440
Opérations avec la clientèle :	4 322 734 505	4 481 156 149
Comptes d'épargne à régime spécial : A vue	0	0
Autres dettes	4 322 734 505	4 481 156 149
- Dettes à vue - Client	645 185 703	1 587 978 184
- Dettes à terme - Client	3 677 548 802	2 893 177 965
Autres passifs	20 878 787	21 507 835
Comptes de régularisation - Passif	21 705 951	19 103 063
Provisions pour risques et charges	1 802 695	1 440 269
Dettes subordonnées	100 000 000	100 000 000
Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)	0	0
Capitaux propres (hors F.R.B.G.)	212 318 283	173 106 448
- Capital souscrit	49 197 000	49 197 000
- Réserves	28 032 497	28 032 497
- Provisions réglementées	0	0
- Report à nouveau	135 088 786	95 876 951
- Résultat de l'exercice	48 462 505	39 211 834.66
<b>Total du Passif</b>	<b>7 109 937 295</b>	<b>6 862 127 248</b>

<b>HORS BILAN - EUR</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Engagements de financement</b>		
Reçus d'établissements de crédit	<b>318 094 548</b>	758 160 966
Donnés en faveur de la clientèle	<b>1 359 875 904</b>	1 381 531 126
<b>Engagements de garantie</b>		
D'ordre d'Etablissements de crédit	<b>0</b>	0
D'ordre de la Clientèle	<b>54 350 212</b>	33 494 939
Reçus d'Etablissements de crédit	<b>2 673 575 319</b>	2 019 366 440
- Garanties reçus d'autres EC hors Groupe	<b>2 343 575 289</b>	2 058 496 672
- Garanties reçus du Groupe (PBG)	<b>330 000 030</b>	330 000 000
Reçus de la clientèle	<b>15 841 766 055</b>	14 721 307 224
- Actifs gagés reçus de la clientèle	<b>13 643 576 822</b>	12 723 560 937
- Garanties hypothécaires	<b>2 198 189 233</b>	1 997 746 287
<b>Engagements sur titres</b>		
Autres engagements donnés	<b>0</b>	0
Autres engagements reçus	<b>0</b>	0
Opérations en devises		
- Spots à livrer	<b>317 771 989</b>	266 601 441
- Spots à recevoir	<b>317 771 989</b>	266 601 441
- Forwards à livrer	<b>700 786 527</b>	650 380 747
- Forwards à recevoir	<b>700 786 527</b>	650 380 747
Opérations sur produits dérivés		
- Options & futures de change à livrer	<b>2 047 445 932</b>	1 349 824 973
- Options & futures de change à recevoir	<b>2 047 445 932</b>	1 349 824 523
- Options & futures sur actions à livrer	<b>1 022 552 274</b>	527 247 974
- Options & futures sur actions à recevoir	<b>1 022 552 274</b>	527 248 424
- Options & futures sur matières premières à livrer	<b>11 606 019</b>	159 955 666
- Options & futures sur matières premières à recevoir	<b>11 606 019</b>	159 955 666
- Options & futures sur taux à livrer	<b>19 109</b>	32 973
- Options & futures sur taux à recevoir	<b>19 109</b>	32 973
- Options & futures sur métaux précieux à livrer	<b>175 225 209</b>	55 024 418
- Options & futures sur métaux précieux à recevoir	<b>175 225 209</b>	55 024 418
<b>Autres engagements</b>		
Engagements douteux	<b>570 083</b>	444 852
Autres engagements donnés	<b>1 050 180</b>	699 714

## Comptes de résultats 2023 et 2022 en euros

<b>COMPTE DE RESULTAT - EUR</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Intérêts et produits assimilés	278 468 170	90 675 022
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	155 763 457	40 539 786
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	122 704 713	50 135 236
- Intérêts et produits assimilés sur opérations et autres titres à revenu fixe	0	0
Intérêts et charges assimilées	-196 056 761	-32 074 405
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-55 696 274	-7 310 200
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-135 726 087	-23 002 145
- Intérêts et charges assimilées sur dettes subordonnées	-4 634 400	-1 762 061
Revenus des titres à revenu variable	0	0
Commissions (produits)	58 885 244	63 201 127
Commissions (charges)	-7 653 331	-8 991 744
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	3 014 796	3 839 801
- Solde en bénéfice des opérations de change	3 014 796	3 839 801
Autres produits et charges d'exploitation bancaires	1 728 152	2 754 516
- Autres produits	2 019 831	2 782 620
- Autres charges	-291 679	-28 104
<b>Produit net bancaire</b>	<b>138 386 271</b>	<b>119 404 316</b>
Charges générales d'exploitation	-70 292 716	-66 502 809
- Frais de personnel	-37 933 474	-37 244 510
- Autres frais administratifs	-32 359 242	-29 258 288
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2 066 027	-1 288 649
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>66 027 528</b>	<b>51 612 859</b>
Coût du risque	-848 544	962 811
- Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	-848 544	-420 635
- Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	0	1 383 446
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>65 178 984</b>	<b>52 575 669</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
- Solde en bénéfice/perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	0	0
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>65 178 984</b>	<b>52 575 669</b>
Résultat exceptionnel	-64 715	15 598
- Produits exceptionnels	1 442	31 756
- Charges exceptionnelles	-66 157	-16 157
Impôt sur les bénéfices	-16 651 764	-13 379 433
Excédent des reprises sur les dotations de F.R.B.G. et provisions réglementées	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>48 462 505</b>	<b>39 211 835</b>



# Note annexe aux comptes annuels

## Principes généraux et méthodes

Les comptes d'UBS (Monaco) S.A. ont été établis conformément aux dispositions de la loi et des règlements comptables applicables aux établissements de crédit en vigueur au 31 décembre 2023 c'est-à-dire :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général et en conformité avec les prescriptions du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les comptes de l'exercice 2023 sont présentés en euros sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les documents ont été établis suivant les prescriptions légales et réglementaires.

## Principes comptables et méthodes d'évaluation

### Conversion des comptes en devises

Conformément au règlement n° 89-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations en devises, les créances, dettes, engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du marché des changes à la date de l'arrêt des comptes.

Les prêts et emprunts en devises font l'objet d'une couverture systématique pour neutraliser le risque de change. Les produits et charges en devises sont comptabilisés lors de leur passation au Compte de résultat en euros, au cours au comptant. Les contrats de change à terme sont estimés aux cours de change à la date de la clôture de l'exercice et concernent des opérations de notre clientèle. Les options de change sont des opérations conclues de gré à gré pour le compte de notre clientèle.

Les pertes et profits de change résultant des opérations conclues en devises sont inclus dans le Compte de résultat.

Les comptes de position devises figurent dans notre comptabilité à la rubrique des comptes de régularisation. Ces positions techniques ne sont pas reprises dans le bilan.

### Titres de transaction

Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de 6 mois. Ils sont évalués à leur prix de marché lors de l'arrêt comptable. Les variations de valeur sont portées dans le Compte de résultat. Il n'y a pas de position au 31 décembre 2023.

### Titres de placement

Le portefeuille de placement constitué d'actions et d'obligations regroupe les titres acquis dans une perspective durable, en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base du dernier cours officiel de l'année. Par mesure de prudence, les moins-values latentes sont provisionnées valeur par valeur, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Suite à l'entrée en bourse de Visa Inc., Visa Europe a opéré une distribution au profit de ses membres. A proportion de sa contribution passée, notre établissement a ainsi reçu 71 actions de Visa Inc qui sont soumises à un lock-up de 3 ans. Ces actions, qui ont été reçues à titre gratuit, ont été valorisées à zéro dans notre bilan.

### Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres à revenus fixes, acquis en vue d'une détention durable, en principe jusqu'à l'échéance. La banque doit disposer de moyens de financements et de couvertures adéquats.

Ces titres sont enregistrés au prix d'acquisition. Les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Il n'y a pas de position au 31 décembre 2023.

### Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique diminués d'une provision pour dépréciation lorsque la situation le justifie.

### Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés et des provisions pour dépréciation.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation suivant le mode linéaire :

- Immeubles d'exploitation	4%
- Agencements et aménagements	10% et 12.5%
- Mobilier de bureau	10%
- Matériel de bureau	20%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique et télécommunication	33.33%

Les immobilisations incorporelles (frais de développement informatique) sont amorties sur 3 ans et 7 ans.

### Créances douteuses et litigieuses

Les créances sur la clientèle présentant un risque de perte probable sont comptabilisées en créances douteuses.

Les dépréciations, inscrites en déduction des créances douteuses, sont constituées individuellement en fonction des perspectives de recouvrement.

### Intérêts et commissions

Les intérêts à payer et à recevoir sont calculés prorata temporis et comptabilisés au compte de résultat.

Les commissions sont enregistrées dès leur encaissement sauf celles assimilées à des intérêts qui sont comptabilisées également prorata temporis.

A compter de l'exercice 2012 les commissions reçues à l'occasion d'octroi ou de l'acquisition d'un concours de crédit ainsi que les coûts marginaux de transaction sont étalés, conformément au règlement ANC n° 2014-07, sur la durée de vie effective du crédit sans actualisation (selon la méthode alternative prévue à l'article 2141-2 du règlement précité).

### Engagement de retraite

Les pensions et les retraites sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations patronales et salariales. Les indemnités de fin de carrière découlant de la Convention Collective Monégasque de Travail du Personnel des Banques sont provisionnées à hauteur de 1 010 087 euros au 31 décembre 2023.

### Fiscalité

Notre société entre dans le champ d'application de l'Impôt sur les Bénéfices (taux 25%) institué selon l'Ordonnance Souveraine n° 7.174 du 24 octobre 2018.

### Primes d'encouragement discrétionnaires

Les primes peuvent être composées de versements immédiats et d'une rémunération différée, soit sous la forme d'actions UBS, soit sous la forme de versements en espèces ou d'autres instruments.

Les instruments de capitaux propres attribués sont estimés à la valeur de marché et passés en charge :

- Entièrement à la date d'attribution s'il n'y pas de conditions d'acquisition des droits ;
- Etalé sur la période d'acquisition si des conditions doivent être remplies pour l'acquisition des droits.

## Autres informations sur les postes du bilan

(En milliers d'euros)

### Immobilisations et Amortissements

	Valeur brute au 01/01/2023	Transferts et mouvements de l'exercice	Valeur brute au 31/12/2023	Amortissement au 01/01/2023	Dotations aux amort. et prov. de l'exercice	Valeur résiduelle au 31/12/2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 260</b>	<b>3 284</b>	<b>13 544</b>	<b>3 847</b>	<b>1 167</b>	<b>8 529</b>
Immobilisations en cours	873	-269	604	0	0	604
Software	9 387	3 553	12 940	3 847	1 167	7 925
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>32 134</b>	<b>5 072</b>	<b>37 206</b>	<b>12 084</b>	<b>874</b>	<b>24 247</b>
Immobilisations en cours	17 577	4 909	22 486	0	0	22 486
Agencements et installations	8 670	19	8 689	7 457	445	787
Matériel informatique	4 744	37	4 780	3 955	232	594
Mobilier de bureau	1 133	108	1 240	664	197	380
Matériel de transport	10	0	10	9	1	1
Œuvres d'art	0	0	0	0	0	0
<b>Immobilisation hors exploitation</b>	<b>3 250</b>	<b>-3 250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Propriétés saisies	3 250	-3 250	0	0	0	0
<b>Total des Immobilisations</b>	<b>45 644</b>	<b>5 106</b>	<b>50 750</b>	<b>15 932</b>	<b>2 042</b>	<b>32 777</b>

### Ventilation selon la durée résiduelle

	Durée <1 mois	Durée 1 à 3 mois	Durée 3 mois à 1 an	Durée 1 à 5 ans	Durée >5 ans
Créances sur les établissements de crédit	2 529 573	727 577	364 111	8 320	0
Autres concours à la clientèle	1 188 455	87 834	193 705	1 425 030	387 570
Dettes envers les établissements de crédit	628 006	1 386 849	52 234	298 788	16 158
Comptes créditeurs de la clientèle	3 220 294	727 577	364 111	8 320	2 433
Dettes subordonnées					100 000

**Opérations avec les entreprises liées**

Dettes envers les établissements de crédit	EUR 2 377 031 514
Dettes envers la clientèle	0
Créances envers les établissements de crédit	EUR 3 627 648 690
Créances envers la clientèle	0

**Participation et autres titres détenus à long terme**

Conformément à la recommandation de la lettre d'information BAFI n° 2007-01 les certificats d'association du Fonds de Garantie des dépôts sont enregistrés sous cette rubrique pour 270 milliers d'euros. Ce mécanisme obligatoire prévoit la souscription de certificats d'association ainsi que des appels de cotisations réguliers. La lettre précise que le Fonds de Garantie est désormais constitué et que les Certificats d'Association constituent des titres ; qu'ainsi ils doivent être reclassés en immobilisation financière ; les dépôts restent, quant à eux, comptabilisés en « débiteurs divers ».

**Filiales et participations**

Aucune.

**Entreprises dont notre établissement est associé indéfiniment responsable**

Aucune.

**Actionnariat**

Notre banque dispose d'un capital entièrement libéré de 49 197 milliers d'euros constitué de 2 139 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 23 euros chacune.

UBS SA à Bâle/Zurich détient 99,9 % de notre capital social.

**Capitaux propres**

Réserves	01/01/2023	Variation de l'exercice	31/12/2023
Capital souscrit	49 197	0	<b>49 197</b>
Réserve légale ou statutaire	4 920	0	<b>4 920</b>
Réserves	23 113	0	<b>23 113</b>
Report à nouveau	95 877	39 212	<b>135 089</b>

**Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer, inclus dans les postes du bilan**

	ACTIF	PASSIF
<b>Postes de l'Actif</b>		
Caisse, Banques centrales, CCP	-	-
Créances sur les établissements de crédit	<b>15 418</b>	-
Créances sur la clientèle	<b>10 804</b>	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
<b>Postes du Passif</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	-	<b>9 568</b>
Comptes créditeurs de la clientèle	-	<b>19 132</b>
Dettes représentées par un titre	-	-
<b>Total des intérêts courus</b>	<b>26 222</b>	<b>28 700</b>

**Comptes de régularisation ACTIF**

2023

Valeurs à rejeter	2
Comptes d'encaissement	7
Comptes d'ajustement	15 337
Charges constatées d'avance	677
Produits à recevoir	6 489
Autres comptes de régularisation	77
<b>Total</b>	<b>22 589</b>

**Comptes de régularisation PASSIF**

2023

Comptes d'encaissement	8
Produits constatés d'avance	880
Comptes d'ajustement	15 311
Charges à payer	3 680
Autres comptes de régularisation	1 828
<b>Total</b>	<b>21 706</b>

**Provisions pour risques et charges**

	Montant au 01/01/23	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/23
Provisions retraite	770	240	0	<b>1 010</b>
Provisions risques et charges	670	123	0	<b>793</b>
<b>Total</b>	<b>1 440</b>	<b>362</b>	<b>0</b>	<b>1 803</b>

**Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

Ce fonds créé conformément au règlement du C.R.B. n° 90.02 du 23 février 1990 modifié relatif aux fonds propres est destiné à couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. Il a été repris en totalité durant l'exercice 2019. Aucune provision n'a été constituée au titre de l'exercice 2023.

**Dettes subordonnées**

Cette rubrique représente les deux emprunts participatifs auprès de notre maison mère UBS AG dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 60 millions d'euros  
 Durée : indéterminée  
 Rémunération : Euribor 6M + 0.75% (fixée semestriellement)  
 Clause : primé par les éventuels créanciers.

Montant : 40 millions d'euros  
 Durée : indéterminée  
 Rémunération : Euribor 6M + 2.40% (fixée semestriellement)  
 Clause : primé par les éventuels créanciers.

### Contrevaleur de l'Actif et du Passif en devises

	Montant de la contrevaleur
<b>Total de l'Actif</b>	<b>3 210</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>3 237</b>

### Autres informations sur le hors-bilan

(En milliers d'euros)

#### Changement de méthode

Aucun.

#### Engagements sur les instruments financiers à terme

UBS (Monaco) S.A. effectue des transactions sur les instruments financiers à terme uniquement pour le compte de sa clientèle et n'intervient donc sur les marchés qu'en simple qualité d'intermédiaire.

Opérations sur instruments financiers à terme	2023
Opérations de notre clientèle	1 574 079
Contrepartie bancaire des opérations de la clientèle	1 574 079

#### Engagements donnés concernant les entreprises liées

Aucun engagement en cours au 31 décembre 2023.

#### Engagements reçus

Engagements de financement reçus d'établissements de crédit:

**318 095 milliers d'Euros**

Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit :

**2 673 575 milliers d'Euros**

Engagements de garantie reçus de la clientèle :

**15 841 766 milliers d'Euros**

UBS (Monaco) S.A. mentionne au 31 décembre 2023, les engagements de garantie reçus de la clientèle en contrepartie des financements octroyés.

### Informations sur les actifs grevés

(En milliers d'euros)

L'arrêté du 19 décembre 2014 concernant la publication d'informations relatives aux actifs grevés, impose aux établissements de crédit la publication d'informations relatives aux actifs grevés et non grevés (Asset Encumbrance). Nous rappelons qu'un actif est considéré comme grevé s'il a été nanti ou s'il est soumis à un quelconque dispositif visant à sécuriser, garantir ou rehausser une opération quelconque, au bilan ou hors-bilan, de laquelle il ne peut être librement retiré.

### Information sur les actifs grevés ou non grevés au Bilan

	Val. comptable actifs grevés	Val. juste actifs grevés	Val. comptable actifs non grevés	Val. juste actifs non grevés
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Titres de créance	-	-	6 976 344	-
Autres actifs	-	-	133 593	-

#### Garanties reçues grevées ou disponibles pour être grevées

Aucune.

#### Valeurs comptables des passifs financiers associés aux actifs grevés et aux garanties reçues

Non concerné.

#### Information sur l'importance des charges pesant sur les actifs grevés

Non concerné.

### Informations sur le Compte de résultat

(En milliers d'euros)

#### Charges relatives aux dettes subordonnées

Le montant des intérêts payés sur l'emprunt participatif pour l'exercice 2023 s'élève à : **4 634 milliers d'Euros**.

#### Résultats sur titres à revenu variable

Néant.

### Commissions

	CHARGES	PRODUITS
Etablissements de crédit	260	0
Clientèle	96	1 201
Titres	2 119	0
Opérations de Hors Bilan	2 364	5 481
Prestations de services	463	52 203
Autres commissions d'exploitation bancaire	2 350	0
<b>Total</b>	<b>7 653</b>	<b>58 885</b>

### Frais de personnel

Salaires, gratifications, indemnités et autres avantages	28 364
Jetons de présence	8
Indemnités de fonction d'administrateur	16
Charges de retraite	3 772
Caisses sociales monégasques et Assedic	799
Autres et assurances du personnel	4 718
Fonds sociaux	258
<b>Total</b>	<b>37 933</b>

Une partie des bonus distribués à notre personnel est soumise à des conditions d'éligibilité, d'attribution et comporte une période d'acquisition de droits. Lorsque la période d'acquisition des droits couvre plusieurs exercices, la charge est étalée pendant la durée comprise entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition.

### Solde en profit des corrections de valeur sur créances et hors bilan (coût du risque)

	PERTE	PROFIT
Dotation aux provisions pour créances douteuses sur la clientèle	849	0
Reprises de provisions sur la clientèle	0	0
<b>Total</b>	<b>-849</b>	<b>0</b>

### Résultat Exceptionnel

Les charges exceptionnelles de l'année enregistrent principalement des refacturations de frais exceptionnels ainsi que des erreurs opérationnelles. Les produits exceptionnels recueillent principalement une régularisation sur des frais d'exercices précédents.

### Autres informations

#### Contrôle Interne

Notre établissement a transmis au Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution le rapport annuel de l'exercice 2023 sur le contrôle interne, ainsi que le rapport sur la politique et les pratiques de rémunération. Ces rapports ont été établis en application des articles 258 à 266 de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

#### Effectif

Au 31 décembre 2023, l'effectif se compose de 194 salariés, soit une augmentation de 7,18 % par rapport à 2022 (8 CDD représentant 4.12% des effectifs salariés, représentant une augmentation comparée à 2022 et 186 CDI), comprenant 151 cadres (soit 77.84 % de l'effectif) et 43 employés ou gradés.

Le turnover (taux de renouvellement du personnel) est de 12,11% pour 2023 ; il est en diminution cette année avec 30 entrées (30 en 2022) et 17 sorties (46 en 2022).

### Proposition d'affectation des résultats de l'exercice

(En milliers d'euros)

- le bénéfice de l'exercice 2023	48 463
- le report à nouveau	135 089
<b>Montant à affecter</b>	<b>183 551</b>

- Dividendes	0
- Réserves Statutaires	0
- Report à nouveau	183 551

<b>Total</b>	<b>183 551</b>
--------------	----------------

### Résultats des 5 derniers exercices

(En milliers d'euros)

	2019	2020	2021	2022	2023
Bénéfice net	12 116	9 919	17 750	39 212	48 463



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2023

# Rapport Général

Exercice 2023

Aux Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire 16 mai 2023 pour les exercices 2023 à 2025.

Les comptes annuels et documents annexes ont été arrêtés sous la responsabilité du conseil d'administration de la société.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été accomplie selon les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023, le bilan au 31 décembre 2023 et le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les comptes annuels, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la direction de la société. Nous estimons que nos contrôles étayent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre conseil d'administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société.

A notre avis, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2023, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre conseil d'administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

MONACO, le 18 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

**Jean-Humbert CROCI**

**Sandrine ARCIN**



# Rapport Spécial

Exercice 2023

Aux Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2023 et sur les Assemblées tenues pendant le même exercice.

## **I. Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895**

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux, ...) successives, de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations pendant l'exercice 2023, vous est décrite dans le rapport présenté par le Conseil d'Administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

## **II. Assemblées tenues pendant l'exercice 2023**

Pendant l'exercice sous revue, les actionnaires se sont réunis le 16 mai 2023 à l'effet notamment d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et la désignation des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

Dans ce cadre, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à la tenue de cette Assemblée,
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 18 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

**Jean-Humber CROCI**

**Sandrine ARCIN**



# Proposition de résolutions

à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2024



# Proposition de résolutions

à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2024

## Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports, les comptes sociaux et le bilan de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés.

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuvant la proposition du Conseil d'Administration du 19 mars 2024 décide d'affecter les bénéfices (en euros) de la manière suivante :

- le bénéfice en euros de l'exercice 2023	48 462 505,29
- le report à nouveau	135 088 785,61
Montant à affecter	<u>183 551 290,90</u>

comme suit :

- Dividendes	0
- Réserves statutaires	0
- Autres réserves	0
- Report à nouveau	183 551 290,90
	<u>183 551 290,90</u>

## Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence du Conseil d'administration à la somme de EUR 7 500 au titre de l'exercice 2023.

## Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration de ce qu'il lui a été rendu compte, pour l'exercice écoulé, des opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895. Elle approuve ces opérations et renouvelle aux Administrateurs l'autorisation prévue à l'article 23 de l'Ordonnance précitée.

## Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif à Mme Sonia Gössi de sa gestion arrêtée au 4 septembre 2023.

## Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Alejandro Velez pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

## Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le montant des honoraires revenant aux Commissaires aux Comptes fixé par le Conseil d'Administration, tel que celui-ci figure dans les frais et charges de l'exercice.

## Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur des présentes, à l'effet d'accomplir dans les meilleurs délais, toutes les formalités nécessitées par les résolutions qui précèdent.



UBS en bref





# Le Groupe UBS

## 2023 – L'année de la résilience

L'année 2023 a marqué un tournant dans les 162 ans d'histoire d'UBS. L'acquisition du Groupe Crédit Suisse a été capitale en tant que toute première combinaison de deux institutions financières d'importance systémique mondiale.

Cette acquisition nous a dès lors propulsé dans une nouvelle ère en consolidant notre position de gestionnaire de fortune tout en augmentant notre échelle et nos capacités. Celle-ci a par conséquent accélérée, et non modifiée, notre stratégie existante.

Aussi, 2023 a été une année au cours de laquelle nous avons aidé nos clients à faire face aux vents contraires macroéconomiques et aux tensions géopolitiques persistantes et qui n'ont pas empêché le maintien et la valorisation des avoirs de nos clients existants ni même l'attraction de nouveaux clients.

Nous avons ainsi traversé avec succès une période de changements importants et d'incertitude en stabilisant notre franchise client par la réalisation de progrès significatifs dans l'intégration, tout en atteignant une rentabilité sous-jacente où les clients nous ont confié 77 milliards de nouveaux actifs nets depuis l'acquisition.

Cette résilience a permis à UBS de rétablir la confiance.

## Notre stratégie pour construire l'avenir

### La solidité de notre capital

La solidité de notre capital est un élément clé, pilier de notre stratégie.

Notre ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) a augmenté pour s'établir à 14,4 % à la fin de l'exercice, ce qui est nettement supérieur aux prévisions où nous prévoyons de maintenir ce ratio sous forme d'actions ordinaires d'environ 14 % tout au long de la période d'intégration. Le niveau positif de ce ratio à la fin de l'exercice nous aide à renforcer nos capacités pour des rendements du capital plus élevés, tout en nous préparant à absorber les frais d'intégration au fur et à mesure que nous intégrons le Groupe Crédit Suisse.

### Technologie, innovation, simplification et efficience

Nous investissons dans notre technologie en tant que catalyseur de l'expérience client, de la simplicité et de l'efficience.

La relation de confiance que nous entretenons avec nos clients dans l'ensemble de nos secteurs d'activité évolue. Aujourd'hui, nos clients s'attendent à ce que nous fournissions nos services

de manière plus transparente dans l'ensemble de l'entreprise, de manière personnalisée, pertinente et rapide, avec une augmentation de la demande de services, qui sont d'abord numériques, et disponibles à tout moment et en tout lieu. C'est l'occasion pour nous d'adopter pleinement la technologie grâce à laquelle nous visons à différencier l'entreprise.

A cet égard, nous continuons d'investir dans la technologie, comme l'intelligence artificielle dans le but d'améliorer l'efficience, de stimuler et d'accroître la croissance et de mieux servir nos clients. Nous croyons que l'optimisation continue de nos processus, de nos plateformes, de notre organisation et de nos ressources en capital nous aidera à atteindre cet objectif.

## Nos engagements en matière d'Environnement, Social et Gouvernance (ESG)

### En matière de développement durable

Le développement durable est un des moteurs de nos ambitions où nous restons fidèles à notre volonté d'être un leader mondial en la matière. Cette aspiration s'appuie sur notre engagement continu à soutenir nos clients pour les aider à mobiliser leur capital en faveur d'un monde plus durable à faibles émissions de carbone, à donner l'exemple dans nos propres opérations et à partager les leçons que nous avons progressivement apprises. C'est dans ce but que nous avons mis la durabilité au cœur de notre vision et de nos opérations.

Aussi, l'acquisition du Groupe Crédit Suisse nous a poussés à élargir notre gestion des risques climatiques et environnementaux, et notre vision du développement durable où nous avons ainsi établi de nouvelles bases de référence et ajusté nos objectifs de décarbonisation pour 2030.

### En matière de Diversité, d'Équité et d'Inclusion

Notre stratégie en matière de Diversité, d'Équité et d'Inclusion (DE&I) repose sur quatre piliers : la façon dont nous nous responsabilisons, la façon dont nous embauchons, la façon dont nous développons les talents, et la façon dont nous construisons une culture d'appartenance. Nous tirons partie de ces quatre piliers au fur et à mesure que nous avançons vers la réalisation de nos aspirations ambitieuses en matière de diversité de genre et d'ethnicité, et la création d'une culture inclusive pour tous.

A cet égard, notre intention est d'accroître la représentation des femmes et des minorités ethniques, en particulier dans les postes de direction. Cela se reflète dans nos solutions de placement à l'instar de projets philanthropiques via la Fondation *UBS Optimus* qui soutient l'un des objectifs de l'ONU visant à atteindre l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et toutes les filles. Viennent s'y ajouter des pratiques salariales équitables

et uniformes conçues afin de s'assurer que les employés soient récompensés en fonction de leur contribution à la réussite de l'entreprise, sans considération de leur sexe ou de leur ethnie.

Aussi, UBS défend l'inclusion des personnes handicapées par des actions concrètes comme sa stratégie de recrutement, son parcours de formation, la sensibilisation de ses employés ou encore l'accessibilité de ses locaux. Enfin, nous nous sommes engagés envers l'Organisation mondiale *Valuable 500* qui rassemble des innovateurs et entrepreneurs qui soutiennent l'inclusion des personnes handicapées.

Le Personnel représente ainsi un large éventail de talents qui ont les capacités, le potentiel et l'état d'esprit nécessaires pour nous permettre d'atteindre nos objectifs et de respecter nos engagements.



**UBS (Monaco) S.A.**

Société Anonyme Monégasque au capital  
de 49 197 000 euros entièrement libéré  
N° N.I.S. 6419 Z 04925

2, avenue de Grande-Bretagne  
B.P. 189 – MC 98007 Monaco Cedex  
Tél: +377 93 15 58 15 – Fax: +377 93 15 58 00  
[www.ubs.com/monaco](http://www.ubs.com/monaco)  
SWIFT: UBSWCMX

Ce rapport est imprimé sur papier sans chlore.

